

BIENTÔT UN NOUVEAU JUMELAGE ?

Au moment où des décisions essentielles devaient être prises d'urgence par l'échevin de l'enseignement début septembre, celui-ci était en vacances/mission (?) à Goma, sous sa casquette d'échevin des jumelages d'après nos informations.

Pourquoi ?

Une délibération du Collège du 29 septembre nous informe que le même est autorisé à se rendre à Kinshasa cette fois, avec un fonctionnaire, aux frais de l'ASBL « Jumelages et Partenariat » du 17 au 25 octobre.

Nous allons collaborer à la création ou restauration des services d'état civil de la commune de Goma...

Je voudrais que l'on ait une fois pour toute un débat aboutissant à une ligne claire dans cette politique de jumelages ou de coopération, apparemment entièrement confiée à une ASBL, mais qui implique pourtant que le Collège autorise l'échevin à se rendre sur place.

Qu'en est-il de notre jumelage avec la commune rwandaise où nous avons aussi envoyé une mission avec des ordinateurs destinés à ses services d'état civil ?

Pourquoi ce saupoudrage de nos moyens limités ?

Qui a pris en charge les frais de la 1^{ère} mission à Goma en septembre ?

Nos relations avec Chaoyang sont-elles toujours au point mort ?

Finalement le conseil communal a-t-il encore simplement le droit d'être informé de ce qui se passe ?

Ne serait-il pas plus simple de déclarer officiellement que le conseil communal est privé de toute compétence dans le domaine de la coopération et des jumelages et que celui-ci relève exclusivement d'une ASBL devenue la chasse gardée de son échevin de tutelle ?

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal